

46

NORME INTERNATIONALE **ISO** 1086



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Documentation — Feuilles de titre d'un livre

Documentation — Title-leaves of a book

Première édition — 1975-08-01



CDU 025.335

Réf. n° : ISO 1086-1975 (F)

Descripteurs : documentation, livre, titre, disposition.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 46 a examiné la Recommandation ISO/R 1086 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. La présente Norme Internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 1086-1969 à laquelle elle est techniquement identique.

La Recommandation ISO/R 1086 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Iran	Royaume-Uni
Allemagne	Irlande	Suède
Belgique	Israël	Suisse
Canada	Italie	Tchécoslovaquie
Danemark	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Égypte, Rép. arabe d'	Norvège	Turquie
Espagne	Pays-Bas	U.R.S.S.
France	Pologne	Yougoslavie
Hongrie	Portugal	
Inde	Roumanie	

Aucun Comité Membre n'avait désapprouvé la Recommandation.

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 1086 en Norme Internationale.

Documentation — Feuilles de titre d'un livre

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les renseignements que doivent porter les feuillets de titre d'un livre et la manière dont ces renseignements doivent être présentés. Son objet est de permettre aux éditeurs et aux rédacteurs de donner aux feuillets de titre d'un livre une forme qui en facilite l'utilisation par les bibliographes, les bibliothécaires et les chercheurs.

2 DÉFINITION

Pour la présente Norme Internationale, la définition suivante est applicable.

feuilles de titre d'un livre : Premiers feuillets imprimés d'un livre. Ils consistent normalement en deux feuillets, généralement nommés *feuille de titre* et *feuille de faux titre*, mais il peut y avoir un seul feuillet de titre ou plus de deux feuillets de titre.

3 CONTENU DES FEUILLETS DE TITRE

Les feuillets de titre doivent contenir au moins les renseignements suivants :

- nom(s) de l'auteur (des auteurs), du (des) compilateur(s) ou du (des) rédacteur(s), qu'il s'agisse de personnes physiques ou de collectivités (voir chapitre 4);
- nom(s) de toute autre personne, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de collectivités (voir chapitres 4 et 5);
- titre du livre (voir chapitre 6);
- titre dans la langue d'origine, si le livre est une traduction (voir chapitre 6)¹⁾;

- tout autre titre de la même édition ou titre antérieur, si le titre est différent de celui qui figure dans une autre édition du même ouvrage;
- numéro de l'édition (voir chapitre 8);
- lieu(x) de publication (voir chapitre 9);
- éditeur(s) (voir chapitre 9);
- date (année) de publication (voir chapitre 10);
- numéro de volume, pour un ouvrage en plusieurs volumes (voir chapitre 7);
- titre de la collection et numéro du livre, quand celui-ci fait partie d'une collection.

Il est également souhaitable de mentionner les renseignements suivants :

- date (année) de l'édition originale, s'il s'agit d'une nouvelle édition (voir chapitres 8, 9 et 10);
- date (année) de la première impression (tirage) de l'édition et numéro de la présente impression (tirage), s'il s'agit d'une réimpression (ou d'un nouveau tirage) (voir chapitres 8 et 10);
- traduction du titre, du sous-titre et des noms des collectivités mentionnées sur la page de titre, dans certains cas (voir 6.4);
- numéro normalisé international du livre — ISBN (voir chapitre 11).

4 AUTEUR(S)

4.1 Le(s) nom(s) de l'auteur (des auteurs) personne(s) physique(s), de la (des) collectivité(s)-auteur(s) ou, dans un ouvrage collectif ou un recueil, le(s) nom(s) du (des)

1) Si la traduction n'a pas été faite d'après l'ouvrage original, on doit aussi indiquer le titre de l'ouvrage d'après lequel cette traduction a été réalisée. Si le titre n'est pas écrit suivant l'alphabet latin, il est recommandé de le convertir dans cet alphabet. Pour la conversion des langues écrites, voir les Normes Internationales suivantes :

ISO 9, *Documentation — Translittération des caractères cyrilliques slaves en caractères latins.*

ISO 233, *Documentation — Translittération des caractères arabes en caractères latins.*

ISO 259, *Documentation — Translittération des caractères hébraïques en caractères latins.*

ISO 843, *Documentation — Translittération des caractères grecs en caractères latins.*

ISO 2805, *Documentation — Translittération des alphabets des langues non slaves de l'Union Soviétique utilisant des caractères cyrilliques.*

ISO 3602, *Documentation — Romanisation du japonais.*